

BREF APERÇU SUR L'ASSOMESCA

L'Association des Œuvres Médicales des Eglises pour la Santé en Centrafrique (ASSOMESCA) est une ONG nationale chrétienne qui regroupe les structures sanitaires catholiques et protestantes. Elle a des membres qui se retrouvent sur la quasi-totalité du pays. Cette association a été créée en 1989 et reconnue en 1995 comme association et en 2008 comme ONG.

I. But

Elle a pour but de **promouvoir la santé de la population dans l'esprit de l'évangile** et mission de **favoriser la collaboration entre les Œuvres Médicales des Églises en vue de la réalisation du Plan National de Développement Sanitaire en RCA (PNDS).**

II. Objectifs

Les objectifs poursuivis sont: (i) Être un cadre d'échange fraternel d'informations et d'expériences entre ses membres dans le domaine de l'action sanitaire; (ii) Assurer l'approvisionnement régulier et continu des formations sanitaires membres en médicaments essentiels, consommables et dispositifs médicaux de bonne qualité et à moindre coût; (iii) Défendre les intérêts des formations sanitaires membres et faciliter les conditions de leur participation à la réalisation du plan national de développement sanitaire en Centrafrique; (iv) Représenter les œuvres médicales chrétiennes auprès du gouvernement centrafricain et auprès des organisations nationales, internationales et multilatérales intervenant dans le secteur de développement en Centrafrique; (v) Assurer la formation continue du personnel des formations sanitaires membres.

III. Gouvernance

Elle est constituée au niveau stratégique d'une Assemblée Générale (AG), d'un Conseil d'Administration (CA) et du Secrétariat Exécutif au niveau opérationnel.

III.1. L'Assemblée Générale

L'AG est constituée des délégués de chaque œuvre médicale (un délégué pour les œuvres médicales de chaque église ; un délégué pour plus d'un hôpital privé

missionnaire ; un délégué pour 1 à 20 dispensaires et un délégué pour grand dépôt de médicaments essentiels) et elle installe un CA.

III.2. Le Conseil d'Administration

III.2.1. Composition

Le CA est constitué de **six** membres élus, deux membres de droit (autorités religieuses catholique et protestante), deux coordonnateurs catholique et protestant de santé et du Secrétaire Exécutif de l'ASSOMESCA. Chaque membre élu du CA dispose d'un droit de vote et les membres élus sont choisis sur la base de deux principes : l'alternance de fonction du président et vice-président et la composition mixte du CA. Les membres du CA (un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un trésorier-adjoint) ont un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

III.2.2. Attributions

Le CA a pour rôle de : (i) Veiller à l'application des orientations et décisions prises par l'AG et (ii) suivre et contrôler la gestion et la réalisation des activités par le Secrétariat Exécutif (SE).

III.3. Le Secrétariat Exécutif (SE)

III.1. Composition du Secrétariat Exécutif

Le SE est constitué actuellement comme suit: i. un Secrétaire Exécutif ; ii. un Directeur du Dépôt Pharmaceutique ; iii. un Responsable Administratif et Financier ; iv. une Secrétaire-caissière ; v. un Logisticien ; vi. une Gestionnaire du Minilab ; vii. deux chauffeurs et trois gardiens (personnel d'appui).

III.2. Attributions du Secrétaire Exécutif

Le Secrétaire Exécutif est chargé de : (i) Elaborer le plan d'action en tenant compte des orientations et des décisions prises par l'AG ; (ii) Présenter le plan d'action au CA pour validation ; (iii) Rédiger les rapports d'activités et les rapports financiers à soumettre au CA ; (iv) Gérer le fonctionnement au quotidien de l'ASSOMESCA à savoir organiser et appuyer le travail du personnel professionnel recruté sous contrat conformément aux règles contenues dans le manuel de procédures ; (v) Gérer les conflits du personnel.